Décision 18-DCC-122 du 24 juillet 2018

relative à la prise de contrôle conjoint de la société Oissila par la société ITM Entreprises et la société Mayoline

Posted on: 09 août 2018 | Secteurs :

DISTRIBUTION

GRANDE CONSOMMATION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Stés Mayoline et ITM Entreprises
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Sté Oissila

Lire

Le texte intégral
34 Ko